



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcer le devoir de mémoire

Question écrite n° 6061

Texte de la question

M. Philippe Bonnacarrère interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants sur les commémorations organisées dans le pays. Pour 2025, le programme établi par ses soins comporte 18 commémorations. Il n'est pas raisonnable d'imaginer que les autorités publiques locales et les citoyens soient en mesure de concentrer leur attention à l'égard de chacune des commémorations. Le nombre atteint enlève toute signification - le tout vaut tout - ou a *minima* ne permet pas de définir les légitimes priorités dans la réflexion qu'une nation doit avoir sur son passé. Sans forcément remettre en avant l'idée d'un « *memorial day* » à la française, il est *a minima* envisageable de définir des commémorations essentielles à la mémoire des Français et les dates mémorielles figurant sur le calendrier pouvant faire l'objet d'une manifestation nationale unique. Il lui demande quelles sont ses intentions pour donner au devoir de mémoire toute sa force.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bonnacarrère](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6061

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Mémoire et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Mémoire et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2025](#), page 2865